

Arrêté n°SAGJ-25-001
Portant sur l'organisation par voie électronique du renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans
Scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025

Annexe 2 : Sièges à pourvoir au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire

COLLEGES ELECTORAUX	SECTEUR / DOMAINE DE FORMATION²	SIEGES A POURVOIR
Collège A - Professeurs des universités et personnels assimilés (8 sièges)	Secteur Droit, Économie et Gestion	2
	Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales	2
	Domaine des Sciences et Techniques	2
	Domaine Technologique	2
Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (8 sièges)	Secteur Droit, Économie et Gestion	2
	Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales	2
	Domaine des Sciences et Techniques	2
	Domaine Technologique	2
Collège des représentants des personnels BIATPSS (ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé, et personnels des bibliothèques) (4 sièges)	/	4
Collège des usagers (16 sièges de titulaires 16 sièges de suppléants)	Secteur Droit, Économie et Gestion	8
	Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales	8
	Domaine des Sciences et Techniques	8
	Domaine Technologique	8

² Les critères de rattachement des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des enseignants et personnels assimilés et des usagers à un grand secteur de formation sont définis à l'article 4.2.1 du présent arrêté.